

tre que les indemnités de congé de maternité et de congé parental, de même que les prestations de maladie et d'incapacité temporaire sont maintenues et qu'elles assurent un soutien fondamental aux travailleurs et travailleuses du Canada, même à leur famille. Ils ne veulent pas reconnaître que la réforme aide les femmes à surmonter les obstacles à l'emploi grâce au réinvestissement dans des mesures d'emploi ciblées, le soutien accordé en matière de garde des enfants et le soutien au revenu.

Moi, je veux savoir pourquoi les bloquistes, qui sont élus ici pour représenter leurs commettants au fédéral, ne peuvent pas, ne veulent pas et ne reconnaissent pas que les femmes surtout et les familles seraient mieux protégées avec les réaménagements apportés et qu'ils ne veulent pas donner les bonnes informations claires et nettes à leurs commettants. Pourquoi vous ne pouvez pas être au moins ouverts et dire que, dorénavant, quiconque touche des prestations d'assurance-chômage au cours des trois dernières années ou des indemnités de congé de maternité aura accès à ces services pour trouver des emplois? Pourquoi ils ne veulent pas partager toute cette bonne information? Est-ce qu'il peut me répondre à cet égard?

**M. Dubé:** Monsieur le Président, avant de répondre à la secrétaire d'État à la Situation de la femme, je vais faire une remarque. Je ne peux pas répondre dans le temps qui m'est dévolu à toutes ses questions. Mais, j'ai fait une remarque préliminaire. C'est qu'elle a fait la plupart de ses observations sur le projet d'assurance-chômage, alors que le débat d'aujourd'hui porte sur une motion sur la formation de la main-d'oeuvre.

• (1235)

Pourtant, la secrétaire d'État à la Situation de la femme—je ne ferai pas l'erreur, il faut respecter les règles parlementaires, vous comprenez ce que je veux dire—je vais donc m'adresser à la secrétaire d'État par votre intermédiaire, monsieur le Président, je ne dois pas l'oublier, pour lui transmettre des informations parce qu'elle me demandait des réponses précises.

Pourquoi nous, Québécois, nous, du Bloc québécois, ne répondons pas à son souhait qui serait que le peuple du Québec accepte que le gouvernement fédéral ne le reconnaisse pas comme tel, d'une part, mais court-circuite son gouvernement pour atteindre directement les individus, c'est ce qu'elle nous dit, atteindre les individus? Elle a dit: «Dans le fond, vous en faites une lutte de pouvoir.» C'est ce qu'elle laisse entendre: «Vous en faites une lutte de pouvoir, et à cause de cela nous, du gouvernement fédéral, avons de la difficulté à atteindre correctement les individus.» Dans le fond, cela décrit très bien, finalement, une attitude qui se perpétue, celle de vouloir rejoindre les individus au Québec, dans les champs de compétence provinciale, dans les champs de compétence du Québec.

Elle en fait une lutte de pouvoir. Moi, tout à l'heure, dans mon intervention, j'ai tenté de démontrer les inconvénients que cela procure aux mêmes individus, le fait que les dédoublements soient maintenus, parce qu'il y a des individus, hommes et femmes, qui cherchent à avoir des cours de formation.

À un moment donné, il y avait une liste de 25 000 personnes au Québec qui voulaient recevoir des cours de formation professionnelle, qui ne pouvaient pas parce que, tantôt c'était un palier

### Les crédits

de gouvernement qui manquait d'argent, tantôt c'était l'autre. Les fonds alloués à un programme précis étaient épuisés. On a parlé d'une liste d'au moins une trentaine de programmes fédéraux, avec à peu près l'équivalent au Québec. La pauvre personne, toute enchevêtrée dans ces problèmes de chevauchements, finissait parfois par se décourager. D'autres, à force de patience, réussissaient à obtenir l'information, mais souvent trop tard, les fonds étant écoulés.

Une personne allait par exemple dans des centres voués au développement de l'employabilité, s'inscrivait, et à un moment donné on lui posait une question: «Êtes-vous prestataire de l'assurance-chômage?» La personne disait: «Non, moi je suis à l'aide sociale.» On lui disait: «Non, vous n'êtes pas éligible, allez donc du côté du gouvernement du Québec ou encore aux organismes financés par le gouvernement du Québec.» Puis inversement il y a des gens qui étaient dans l'autre situation, qui étaient prestataires d'aide sociale. C'est continuellement comme ça.

Dans les programmes fédéraux actuels, je m'y connais un peu, même pas mal parce que cela fait deux ans que j'étudie cela à fond, 15 p. 100 seulement des places sont laissées à des gens qui sont prestataires de l'aide sociale, aux activités organisées ou supervisées par le fédéral. Le provincial faisait la même chose aussi et il faut comprendre pourquoi cela se passe ainsi.

Comme le Québec, lui, est responsable du versement de l'aide sociale, même s'il retire 50 p. 100 des fonds qui viennent du fédéral, il avait tout intérêt à créer des programmes pour que, finalement, les gens puissent se qualifier à l'assurance-chômage. Alors c'est ce que faisait cette personne. Après, quand elle se qualifiait à l'assurance-chômage, le fédéral voyant cela disait: «On va leur donner un programme pour qu'ils puissent aller faire une autre formation.»

Cela fait deux ans que j'ai été élu et il y a des personnes dans mon comté qui de programme en programme se retrouvent là—dedans d'une manière ou d'une autre, et toujours sans emploi parce que ce n'est pas toujours adapté à leurs besoins.

C'est ce que nous dénonçons, c'est à cela que nous voulons trouver une solution. Le consensus québécois, depuis le Forum sur l'emploi, c'est de vouloir confier à un seul gouvernement, celui du Québec, l'entière responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre. C'est ce qu'on demande.

[Traduction]

**Le vice-président:** Chers collègues, puisque la députée de Calgary-Sud-Est est parmi nous, je vais rendre une décision avant que le débat ne reprenne.

• (1240)

La présidence a été invitée à se prononcer sur la recevabilité de l'amendement que la députée a proposé tout à l'heure. En voici le texte:

Qu'on supprime tous les mots suivant le mot «empêche» pour les remplacer par les mots «les gouvernements de toutes les provinces du Canada de se doter d'une véritable politique de formation de la main-d'oeuvre».

La motion de l'opposition est ainsi conçue:

[Français]

Que la Chambre dénonce le gouvernement qui par sa réforme de l'assurance-chômage maintient les chevauchements et dédoublements dans le domaine de la main-